



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
8 juillet 2024
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante et onzième session

Genève, 16-27 septembre 2024

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique

Rapport de la Secrétaire générale de la CNUCED

Résumé

Le présent rapport rend compte des principales activités menées par la CNUCED à l'appui du développement durable en Afrique entre mai 2023 et avril 2024. Ces activités sont classées par thème, correspondant à quatre des aspirations exprimées par l'Union africaine dans son Agenda 2063, à savoir : croissance inclusive et développement durable, intégration régionale, développement axé sur les populations, notamment les femmes et les jeunes, et intégration à l'économie mondiale. La CNUCED a consacré 28 % de ses dépenses engagées au titre de projets à ces activités, pour un montant de 15 584 107 dollars (janvier 2024).



I. Introduction

1. En 2015, les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté un cadre stratégique commun pour une croissance inclusive et un développement durable sur le continent, intitulé « Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons », dans lequel ils exprimaient les sept aspirations suivantes pour le continent : une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable ; un continent intégré, uni sur le plan politique et reposant sur les idéaux du panafricanisme et sur la vision de la renaissance de l'Afrique ; une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit ; une Afrique pacifique et sûre ; une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'une éthique partagées ; une Afrique dont le développement est axé sur les populations et s'appuie notamment sur le potentiel des Africains, en particulier des femmes et des jeunes, et qui prend soin des enfants ; une Afrique qui serait un acteur et un partenaire fort, uni, résilient et influent sur la scène mondiale.

2. La CNUCED est chargée d'aider les pays africains à exécuter l'Agenda 2063¹. Le présent rapport rend compte des principales activités qu'elle a menées à l'appui du développement durable sur le continent entre mai 2023 et avril 2024 et met en évidence la quantité des ressources engagées au titre de projets qu'elle a consacrés à ces activités. Celles-ci sont classées par thème, correspondant à quatre des aspirations exprimées dans l'Agenda 2063, que la CNUCED contribue à satisfaire et qui concernent directement son mandat, à savoir les aspirations n^{os} 1, 2, 6 et 7.

II. Principales activités

A. Croissance inclusive et développement durable

3. Au cours de la période considérée, la CNUCED a mis ses capacités de recherche et d'analyse et ses moyens de coopération technique au service d'une croissance inclusive et d'un développement durable dans les pays africains.

4. ***Rapport 2023 sur le développement économique en Afrique : Les chaînes d'approvisionnement mondiales à forte intensité technologique – le potentiel de l'Afrique.*** Dans son rapport, la CNUCED constate que, comparativement à d'autres régions, l'Afrique a subi de manière disproportionnée les nombreuses crises qui ont ébranlé le monde, malgré sa faible représentation dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Elle y étudie la manière dont le continent pourrait s'intégrer dans ces chaînes d'approvisionnement, et ainsi favoriser la création d'emplois, une croissance inclusive et un développement durable, et apporter, dans le même temps, des solutions aux perturbations que connaissent ces chaînes en contribuant à leur diversification. Elle a présenté le rapport à Dakar et Nairobi en août 2023 et engagé un dialogue de haut niveau avec le Président kényan à la suite de la présentation à Nairobi. Dans le prolongement de ces travaux, elle a organisé une manifestation parallèle en marge de la neuvième édition du Sommet des think tanks d'Afrique, qui s'est tenue à Lusaka en novembre 2023.

5. ***Rapport 2023 sur les pays les moins avancés : Pour un financement du développement à l'épreuve des crises.*** Dans ce rapport, la CNUCED relève que les nombreuses crises mondiales, l'urgence climatique, l'endettement croissant, la dépendance à l'égard des produits de base et la baisse des investissements étrangers ont pesé sur la situation financière des 45 pays les moins avancés, dont 33 se trouvent en Afrique, si bien que les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et la transition énergétique ont été entravés. Elle met l'accent sur la nécessité d'apporter une solution multilatérale et durable à la crise de la dette dans ces pays et de mobiliser les ressources nécessaires au financement du développement et de l'action climatique.

¹ TD/541/Add.2, par. 127 v) vi).

6. **Évaluations des déficits nationaux de capacités productives.** Au cours de la période considérée, la CNUCED a mené des évaluations dans cinq pays² et formulé des recommandations axées sur la transformation structurelle et le développement durable. Dans trois pays³, elle a mis en place des programmes intégrés de renforcement des capacités productives, validés par les gouvernements. Multidimensionnels et pluriannuels, ces programmes de grande envergure découlent de l'évaluation des déficits nationaux de capacités productives, menée grâce à des études objectives fondées sur des données et reposant sur l'indice des capacités productives ; ils visent à exploiter les avantages comparatifs des pays et à alléger les contraintes qui pèsent sur le développement. Deux ateliers de renforcement des capacités productives ont été organisés au Malawi, l'un à destination des décideurs et l'autre de statisticiens, tandis que d'autres activités de renforcement des capacités ont eu lieu dans les trois pays de programme en marge des ateliers de validation. Les pays bénéficiaires ont déclaré que ces ateliers avaient permis de renforcer les compétences des décideurs et statisticiens nationaux et d'inciter différentes parties prenantes à accorder une attention particulière aux capacités productives et à utiliser l'indice connexe pour lever les obstacles au développement.

7. **Programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola : Train for Trade II.** Les administrateurs de ce programme interdivisions ont pour objectif de renforcer les capacités productives de l'Angola, de favoriser sa transformation structurelle, notamment sa diversification, et d'aider le pays à s'intégrer dans les chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales en lui proposant des activités de formation, des conseils techniques et un appui à l'élaboration et à l'application de mesures en ce sens. Le comité directeur du programme s'est réuni à l'échelon ministériel. Le programme a contribué à renforcer les capacités de 3 300 Angolais (dont 34 % de femmes). De mai 2023 à décembre 2023 (fin du programme), 22 activités, faisant intervenir 975 parties prenantes, ont été menées. En tout, 73 formateurs ont reçu une formation ; en 2023, ils ont bénéficié d'un rafraîchissement de leurs connaissances dans les domaines du développement de la filière apicole, de l'entrepreneuriat, du recensement des secteurs verts susceptibles de faire l'objet d'une diversification, de la facilitation du commerce et des mesures non commerciales. La même année, la CNUCED a publié des travaux de recherche et des supports de formation en lien avec le programme, notamment les documents suivants : *A Sustainability Integration Framework for Institutional Investors* (Cadre d'intégration du développement durable à destination des investisseurs institutionnels), *Mapping of Cultural and Creative Industries in Angola* (Inventaire des industries culturelles et créatives en Angola) et *Report on the Multi-stakeholder Dialogue of the Elaboration of the National Entrepreneurship Strategy* (Rapport sur le dialogue multipartite concernant l'élaboration d'une stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat). Ce programme a permis d'effectuer des analyses, de donner des conseils techniques et d'apporter un appui rédactionnel dans 15 processus décisionnels différents et a contribué à cartographier les chaînes de valeur de huit écoproduits prometteurs et à soutenir leur développement en vue de leur exportation. Parmi les entrepreneurs ayant bénéficié du programme Empretec, 85 % ont fait état d'une augmentation de leurs revenus et 72 % d'une hausse du nombre d'emplois créés chaque année dans leur entreprise. Les travaux de la CNUCED, qui ont permis de réunir 23 ministères et institutions publiques et privées, ont contribué à améliorer la coordination, l'élaboration et l'application de mesures en Angola. En 2022, le programme a été mis en avant comme un exemple de réussite dans la réalisation des objectifs de développement durable ; il a inspiré l'initiative à fort impact intitulée Transforming4Trade, destinée à accélérer cette réalisation. La CNUCED a organisé une réunion-débat de haut niveau à ce sujet en marge de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, à laquelle ont pris part plusieurs ministres et secrétaires d'État, des représentants du Département des affaires économiques et sociales et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ainsi que des acteurs du secteur privé et de la société civile ; à la suite de la réunion-débat, qui a rassemblé environ 200 participants, 30 pays ont manifesté un intérêt à ce que l'initiative à fort impact soit mise en œuvre sur leur territoire.

² Comores, Djibouti, Malawi, Nigéria et Sénégal.

³ Éthiopie, Kenya et Zambie.

8. **Cohérence des stratégies de renforcement des capacités productives.** Dans le cadre d'un projet financé au titre du Compte pour le développement, intitulé « Coherent strategies for productive capacities development in African least developed countries » (Cohérence des stratégies de renforcement des capacités productives dans les pays africains les moins avancés) et exécuté dans trois pays⁴, la CNUCED a organisé deux voyages d'études à l'intention des décideurs. Ces voyages visaient à présenter les pratiques exemplaires et les enseignements tirés de la réglementation, de la conception et de l'administration de zones économiques spéciales dans des pays mettant leurs parcs industriels au service de leur transformation productive et de leur développement économique. Ils avaient pour destination le Maroc, en mai 2023⁵, et Maurice, en octobre 2023⁶ (81 % des participants qui se sont rendus à Maurice ont qualifié le voyage d'« excellent »).

9. **Commerce, pauvreté et inégalités.** Dans le cadre de ses travaux destinés à définir des stratégies de réduction de la pauvreté et des inégalités en Afrique et dans les pays les moins avancés, la CNUCED a publié, en 2023, une étude intitulée *Reducing Inequality and Poverty in Malawi : Policy Analyses and Options* (Réduire les inégalités et la pauvreté au Malawi : analyse des politiques et mesures envisageables), qui portait sur le rôle joué par les politiques économiques et sociales du pays dans l'évolution de la pauvreté et des inégalités au cours des trente dernières années. Elle prépare actuellement une étude semblable sur le Burkina Faso ; en janvier 2024, en collaboration avec la Mission permanente du pays à Genève, elle a organisé un séminaire consacré à l'examen d'un premier projet d'étude, qui a réuni des représentants des ministères concernés, de groupes de réflexion et de la société civile, afin qu'ils fassent part de leurs observations et que celles-ci soient reflétées dans l'étude.

10. **Encourager la création de valeur dans la production de produits de base.** La CNUCED aide les pays tributaires des produits de base à créer davantage de valeur, afin qu'ils puissent mieux exploiter leurs ressources et les mettre au service de leur développement ; 45 des 54 pays africains tirent plus de 60 % de leurs recettes d'exportation des produits de base. En 2023, la CNUCED a publié les documents ci-après, qui concernaient des questions relatives aux produits de base en Afrique : *The State of Commodity Dependence 2023* (Rapport 2023 sur l'état de la dépendance vis-à-vis des produits de base) ; *Rapport 2023 sur les produits de base et le développement : Diversification inclusive et transition énergétique* ; *Commodities at a Glance: Special Issue on Access to Energy in Sub-Saharan Africa* (Coup d'œil sur les produits de base : édition spéciale sur l'accès à l'énergie en Afrique subsaharienne) ; *Caractéristiques associées à l'accès aux intrants agricoles dans le secteur du coton : Le cas de la région de Kara au Togo*. La quatorzième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement s'est tenue en octobre 2023, tandis que la dix-neuvième assemblée générale annuelle du Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable, qui portait sur le thème suivant : « Partager les bénéfices miniers dans la transition énergétique », a eu lieu en novembre 2023.

11. **Programme de promotion de la durabilité des activités manufacturières et de lutte contre la pollution (Sustainable Manufacturing and Environmental Pollution Programme), 2019-2026.** Dans le cadre de sa participation à ce programme établi par le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et doté d'un budget de 24,6 millions de livres, la CNUCED a exécuté une série de projets dans des pays africains. Le programme vise à contribuer à l'amélioration des connaissances relatives aux pressions exercées par certains secteurs manufacturiers sur l'environnement et sur la situation socioéconomique en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et à la réalisation d'études scientifiques en la matière, à définir les outils technologiques susceptibles de répondre aux problèmes de santé environnementale les plus urgents liés à l'industrie manufacturière des pays concernés, et à investir dans l'élaboration de procédures et modèles économiques permettant d'encourager l'adoption de ces outils de lutte contre la pollution. Au titre de ce programme, la CNUCED

⁴ Burkina Faso, République-Unie de Tanzanie et Rwanda.

⁵ Les décideurs venaient du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de Madagascar, du Mali et du Maroc.

⁶ Les décideurs venaient du Botswana, de Maurice, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda et du Zimbabwe.

a mis sur pied un atelier à l'intention de décideurs des sept pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est, au cours duquel ceux-ci ont pu débattre de la manière dont les législations et expériences nationales pouvaient être utiles à l'élaboration d'une stratégie régionale commune de réduction du plastique à usage unique en Afrique de l'Est ; elle a en outre procédé au recensement des différentes mesures de lutte contre ce type de pollution qu'ils avaient adoptées.

12. **Concurrence et protection du consommateur.** La CNUCED a poursuivi ses travaux sur le renforcement des politiques de la concurrence et de la protection du consommateur en Afrique. En septembre 2023, dans le cadre d'un projet triennal destiné à renforcer les cadres juridiques et directifs de la concurrence et de la protection du consommateur en République démocratique du Congo, elle a mené une mission d'enquête, dont les conclusions ont servi de base aux recommandations concernant le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du pays. Elle a continué de fournir aux pays lusophones du continent une assistance technique et une aide au renforcement des capacités dans le cadre d'un projet financé par le Portugal ; en 2022 et 2023, elle a organisé six webinaires portant sur des sujets relatifs à la concurrence et à la protection du consommateur, auxquels ont participé des membres de la Commission du Marché commun de l'Afrique orientale et australe et du Secrétariat de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, ce qui a permis de renforcer la coopération régionale. Depuis 2022, la CNUCED porte assistance à l'autorité de la concurrence de Cabo Verde. Les activités qu'elle mène ont permis de mettre en contact des autorités expérimentées et des autorités de petite envergure plus récemment établies, stimulant ainsi la coopération bilatérale ; les bénéficiaires déclarent avoir conclu des accords de coopération bilatérale dans le domaine de la concurrence⁷. Dans le cadre d'un mémorandum d'accord passé avec le Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, la CNUCED a organisé, en collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, deux ateliers de renforcement des capacités, qui avaient pour objectif d'approfondir les connaissances des 120 participants sur le Protocole sur la politique de concurrence et de préparer le terrain des négociations concernant la définition de seuils pour les fusions-acquisitions et l'abus de position dominante dans la Zone de libre-échange. Elle a appuyé l'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la protection du consommateur du Gabon, effectué par le Maroc, les États-Unis d'Amérique et le Viet Nam ; conformément à l'une des recommandations issues de cet examen, elle collabore avec le Fonds d'équipement des Nations Unies à la promotion de la protection des consommateurs de produits financiers au Gabon et cherche à associer la société civile et les entreprises à la diffusion du rapport d'examen.

13. **Évaluations de l'état de préparation au commerce électronique.** La CNUCED a mené, dans 22 pays africains, des évaluations consistant à établir des diagnostics et à fournir des conseils stratégiques en vue de la création d'un environnement favorable au commerce électronique. Au cours de la période considérée, elle a terminé les évaluations effectuées au Ghana et en Mauritanie, tandis que celles conduites en Algérie et au Zimbabwe sont toujours en cours.

14. **Stratégies et plans d'action nationaux et régionaux en faveur du commerce électronique.** La CNUCED a contribué à l'exécution du plan d'action pour l'évaluation de l'état de préparation au commerce électronique en Tunisie, notamment à l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités, et à l'élaboration de la stratégie régionale de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en faveur du commerce électronique, adoptée en avril 2023. La Côte d'Ivoire et le Kenya ont lancé leurs stratégies de promotion du commerce électronique.

15. **Assistance technique aux fins de la production de statistiques sur l'économie numérique.** La CNUCED œuvre, en collaboration avec des organisations internationales, à l'amélioration des statistiques sur l'économie numérique dans les pays en développement. Des ateliers, qui visaient à faire mieux comprendre la manière dont le commerce électronique et les échanges numériques pouvaient être mesurés, ont été organisés au Botswana et aux Émirats arabes unis.

⁷ Angola-Cabo Verde ; Angola-Portugal ; Cabo Verde-Mozambique ; Mozambique-Angola ; Mozambique-Bésil ; Mozambique-Portugal.

16. **Semaine de l'économie numérique de la CNUCED (eWeek 2023).** En décembre 2023, la CNUCED a tenu sa Semaine du commerce électronique sur le thème « Façonner l'avenir de l'économie numérique ». Plus de 3 500 personnes venues du monde entier y ont participé, notamment des parties prenantes de 18 pays africains. Une éventuelle collaboration avec la Banque africaine d'import-export est à l'étude.

17. **Science, technologie et innovation.** La CNUCED a procédé à un examen approfondi de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation menée aux Seychelles. Les évaluations menées aux Seychelles, en Afrique du Sud et en Zambie ont porté respectivement sur les technologies relatives à l'agrivoltaïque, à l'hydrogène et au biogaz.

18. **Programme de coopération CropWatch (Cropwatch Innovative Cooperation Programme).** Plusieurs pays d'Afrique⁸ participent à cette initiative, qui vise à abandonner les inspections traditionnelles des cultures au profit de leur surveillance par télédétection.

19. **Cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux.** En septembre et novembre 2023, la CNUCED a organisé, à l'intention des missions permanentes à Genève, trois cours de formation portant sur différents thèmes. Ainsi, le premier revenait sur le *Rapport 2023 sur le développement économique en Afrique* et traitait de la manière de façonner l'avenir des chaînes d'approvisionnement en Afrique et de tirer le meilleur parti des perspectives de développement de ces chaînes et des atouts stratégiques des pays ; le second portait sur les enjeux et perspectives liés à l'innovation verte et à la durabilité ; tandis que le troisième concernait les moyens de mettre l'économie créative au service de la résilience et du développement durable. Les trois cours ont été suivis par 22 représentants de 11 missions permanentes africaines⁹. En novembre et décembre 2023, un cours à destination des pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a eu lieu en Égypte et a réuni 25 participants, dont 16 issus de sept pays d'Afrique¹⁰. En avril 2024, un cours destiné aux pays africains a été dispensé au Kenya, en collaboration avec l'Université de Nairobi.

20. **Investissements dans la santé.** Le projet financé au titre du Compte pour le développement, intitulé « Investment incentives for local production of essential antibiotics in East Africa » (Aides à l'investissement pour la production locale d'antibiotiques essentiels en Afrique de l'Est), s'est achevé en décembre 2023 par l'adoption, à l'échelle de la Communauté de l'Afrique de l'Est, d'un plan directeur régional régissant la production et la fourniture d'antibiotiques et d'un mécanisme régional d'échange d'informations en la matière. Le plan directeur prévoit des aides à l'investissement destinées à remédier aux actuels goulets d'étranglement dans la production locale d'antibiotiques, tandis que les échanges d'informations contribueront à l'élaboration et à la mise à jour régulière d'une liste d'antibiotiques essentiels, pour lesquels on constate des pénuries, des interruptions fréquentes de l'approvisionnement, des prix excessifs et d'autres problèmes d'approvisionnement. La CNUCED a publié des rapports consultatifs sur le renforcement des investissements consacrés à la production locale d'antibiotiques essentiels dans trois pays¹¹.

21. **Facilitation du commerce.** Les plateformes d'administration en ligne de la CNUCED, destinées à faciliter le commerce et l'investissement, aident les gouvernements à simplifier et à automatiser les procédures administratives. Au cours de la période considérée, 10 pays d'Afrique¹² ont bénéficié d'une aide en la matière.

22. **Entrepreneuriat.** La CNUCED et l'Association africaine des zones économiques ont préparé conjointement un guide à l'intention des professionnels, intitulé *Promoting Microenterprise and Small and Medium-sized Enterprise Development and Entrepreneurship In and Around Special Economic Zones in Africa* (Promouvoir le

⁸ Notamment l'Algérie, le Cameroun, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Nigéria, Maurice, la Zambie et le Zimbabwe.

⁹ Angola, Burkina Faso, Comores, Congo, Lesotho, Libéria, Libye, Maroc, Nigéria, Soudan et Togo.

¹⁰ Algérie, Égypte, Libye, Mauritanie, Maroc, Soudan et Tunisie.

¹¹ Kenya, Éthiopie et Ouganda.

¹² Angola, Bénin, Cameroun, Gambie, Kenya, Mali, Nigéria, République démocratique du Congo, Togo et Zimbabwe.

développement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et l'entrepreneuriat à l'intérieur et autour des zones économiques spéciales en Afrique), dans lequel sont examinés les possibilités de promotion de l'entrepreneuriat et les enjeux connexes. La CNUCED aide le Gouvernement angolais à élaborer une stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat et le Gouvernement ougandais à évaluer les mesures qu'il a prises en faveur de l'entrepreneuriat. Les deux initiatives visent à aider les pays à stimuler l'entrepreneuriat et à épauler les microentreprises et les petites et moyennes entreprises pour qu'elles contribuent davantage à diversifier les économies nationales et à les rendre plus résilientes. En Angola, en collaboration avec une organisation non gouvernementale engagée sur le terrain qui soutient les agriculteurs locaux en vue d'améliorer leurs moyens de subsistance, la CNUCED a organisé trois ateliers portant sur l'agriculture en tant qu'activité économique, et plus précisément sur les chaînes de valeur de l'horticulture et la pisciculture, auxquels ont assisté 90 petits exploitants agricoles, dont 60 femmes. En collaboration avec le Ministère sudafricain du développement des petites entreprises, elle a élaboré un document intitulé *Entrepreneurship Strategy Review : South Africa* (Examen de la stratégie en faveur de l'entrepreneuriat : Afrique du Sud), dans lequel elle analyse l'écosystème entrepreneurial de l'Afrique du Sud en s'appuyant sur le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat, et expose des solutions stratégiques dans un plan d'action conforme au plan directeur intégré de développement des petites entreprises, établi par le pays.

23. **Empretec.** La CNUCED collabore avec des partenaires locaux de six pays d'Afrique¹³ pour améliorer les services professionnels liés au développement des microentreprises et petites et moyennes entreprises assurés par les centres Empretec ; ces services, fournis avec le soutien des pouvoirs publics, peuvent prendre la forme de formations, de conseils, de consultations, de pilotages et, dans certains cas, d'initiatives financées par des fonds publics, l'objectif étant de stimuler l'entrepreneuriat et l'innovation, en particulier chez les groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes.

24. **Comptabilité et publication.** La CNUCED a créé un partenariat régional pour la promotion de la durabilité et de la publication d'informations relatives aux objectifs de développement durable en Afrique afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques concernant l'application de normes d'information sur la durabilité et le recensement des enseignements tirés de l'expérience, ce qui permettra d'améliorer la qualité de la publication d'informations sur la durabilité. Ce partenariat compte à l'heure actuelle 55 membres issus de 28 pays. La CNUCED aide plusieurs pays africains, dont le Cameroun et l'Ouganda, à renforcer leur infrastructure de comptabilité et de publication d'informations.

25. **Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE).** Le programme SYGADE a continué à soutenir les pays d'Afrique dans la gestion de leur dette publique. Le logiciel en question est utilisé quotidiennement par les services de gestion de la dette de 25 pays d'Afrique¹⁴. La CNUCED apporte son soutien à la constitution de bases de données complètes sur la dette à des fins opérationnelles et analytiques et pour l'établissement de rapports. Le programme a en outre permis à des responsables africains de la gestion de la dette de suivre près de 40 formations et de renforcer leurs capacités concernant l'utilisation et la maintenance du logiciel, la validation des données relatives à la dette, l'établissement de statistiques sur la dette, l'analyse du portefeuille de la dette et l'intégration du SYGADE aux systèmes d'information sur la gestion des finances publiques. Par conséquent, au cours de la période considérée, 96 % des pays africains utilisateurs disposaient de données complètes sur la dette extérieure des administrations publiques centrales et 73 % de données complètes sur la dette intérieure. Grâce à l'appui fourni par la CNUCED, les pays ont continué à progresser dans la communication de données sur la dette et dans l'analyse de la dette : 19 pays d'Afrique ont établi des bulletins statistiques sur leur dette (un de plus qu'au cours de la période précédente) et 16 ont procédé à des analyses de leur portefeuille de créances (un de plus qu'au cours de la période précédente), ce qui a contribué à rendre les données sur la dette plus transparentes. En outre, 10 pays disposent de manuels de procédure à jour et 8 se sont dotés de plans de reprise après sinistre qui font intervenir la base de données

¹³ Angola, Bénin, Éthiopie, Ghana, Nigéria et Zimbabwe.

¹⁴ Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mauritanie, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

SYGADE. En ce qui concerne la transmission d'informations à des bases de données internationales, au cours de la période considérée, 88 % des pays d'Afrique utilisant le SYGADE ont transmis des informations à la base de données du Système de notification de la dette de la Banque mondiale.

26. **Mobiliser le financement du développement.** Le projet financé au titre du Compte pour le développement, intitulé « Mobilizing external financial resources [beyond the pandemic] for greener, more equal and sustainable development in selected vulnerable small island developing States in Africa and Latin America and the Caribbean » (Mobiliser des ressources financières extérieures en faveur d'un développement plus vert, plus équitable et plus durable dans certains petits États insulaires en développement vulnérables d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes [après la pandémie]), vise à renforcer la capacité de quatre pays à mobiliser des ressources financières extérieures dans la limite de leurs moyens¹⁵. Une mission a été effectuée à Cabo Verde en avril 2024 et une mission aux Comores est prévue.

27. **Initiative d'allègement de la dette.** La CNUCED exécute ce programme extrabudgétaire destiné à améliorer la situation globale de la dette souveraine. Elle s'efforce de soutenir les pays africains participant à la table ronde mondiale sur la dette souveraine, organisée par le Fonds monétaire international, en mettant à leur disposition un cadre dans lequel échanger des expériences et des informations. À ce jour, la Secrétaire générale de la CNUCED a organisé deux réunions sur cette question, auxquelles ont participé des représentants de l'Éthiopie, du Ghana et de la Zambie.

B. Intégration régionale

28. La CNUCED aide les pays d'Afrique à mettre en place la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et à mettre l'intégration régionale au service du développement durable. Elle a en outre soutenu les efforts d'intégration sous-régionale sur le continent.

29. **Soutenir les stratégies nationales de mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine.** En collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et l'Agence allemande pour la coopération au développement, la CNUCED apporte un appui consultatif à quatre pays¹⁶ concernant leur stratégie de mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment en mettant à leur disposition des informations et des outils leur permettant de cartographier les chaînes de valeur nationales et régionales, de libérer le potentiel d'exportation que recèle la Zone de libre-échange continentale africaine, en tenant compte, au niveau sectoriel, de la participation des femmes et des jeunes, de déterminer l'aire de produit envisageable et les possibilités de diversification (par exemple, en ciblant les écoproduits ou les produits présentant des avantages pour le développement social, tels que les produits de santé), et d'entamer des dialogues stratégiques avec le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes afin qu'ils comprennent mieux les enjeux et possibilités liés à la diversification des exportations, à l'application de politiques d'industrialisation, à la mobilisation des ressources intérieures et des investissements et au renforcement des capacités productives.

30. **Coalitions stratégiques et thématiques.** La CNUCED anime, conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique et le Programme des Nations Unies pour le développement, la coalition stratégique et thématique visant à assurer une gestion macroéconomique efficace et efficiente et à accélérer la transformation et la diversification inclusives de l'économie ; à cet effet, elle a aidé plusieurs acteurs, notamment des décideurs, des parlementaires, des entités du secteur privé, des petites et moyennes entreprises, des femmes et des jeunes, à mieux comprendre le fonctionnement de la Zone de libre-échange continentale africaine. Les organismes conduisant la coalition ont fourni des conseils aux États membres et aux commissions économiques régionales sur la manière d'élaborer des stratégies nationales et de contribuer à la mise en place de la ZLECAf et ont mis, à disposition des décideurs, des supports de connaissances comprenant des recommandations fondées sur des données probantes.

¹⁵ Belize, Cabo Verde, Comores et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

¹⁶ Côte d'Ivoire, Ghana, Malawi et Niger.

31. **Commerce électronique.** La CNUCED a contribué à l'organisation de sessions de renforcement des capacités destinées aux négociateurs de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui portaient sur les droits de douane sur les transmissions électroniques et les flux de données transfrontières. En janvier 2024, elle a participé à une conférence consacrée aux stratégies nationales d'application de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

32. **Initiative en faveur de la transparence de la réglementation des mesures non tarifaires.** Les mesures non tarifaires peuvent être 3 à 4 fois plus coûteuses que des droits de douane ordinaires et peuvent peser de manière disproportionnée sur les pays en développement et sur les petites et moyennes entreprises. Nombre de ces mesures contribuent à la réalisation de différents objectifs des politiques publiques, mais doivent faire l'objet d'une plus grande transparence. Dans ses annexes relatives à la coopération douanière et d'assistance administrative mutuelle, à la facilitation des échanges, aux obstacles techniques au commerce et aux mesures sanitaires et phytosanitaires, l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine impose une transparence réglementaire. En tant que chef de file de la collecte de données sur les mesures non tarifaires, la CNUCED est un partenaire technique du Secrétariat de la ZLECAf : elle contribue à assurer la transparence requise concernant ces mesures et œuvre à la suppression des mesures inutiles. En 2023, elle a terminé la collecte de données sur les mesures non tarifaires appliquées dans 18 pays¹⁷. Elle devrait achever la collecte de données dans cinq autres pays en 2024¹⁸. Les fonds nécessaires pour mener à bien cette collecte ont été fournis par l'Allemagne, l'Institut national allemand de métrologie, la Banque islamique de développement et la Banque mondiale, et les activités menées conjointement par la Zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC (Marché commun de l'Afrique orientale et australe, Communauté de l'Afrique de l'Est et Communauté de développement de l'Afrique australe). La CNUCED a pris part à neuf manifestations organisées par des tiers, qui ont rassemblé 231 participants, au cours desquelles elle a contribué à mieux faire connaître l'importance et les avantages que présente la transparence de la réglementation.

33. **Suppression des obstacles non tarifaires dans la Zone de libre-échange continentale africaine.** La CNUCED a élaboré, en coopération avec les États membres, l'outil en ligne de signalement, de contrôle et d'élimination des obstacles non tarifaires. Lancé par des chefs d'État africains en 2019, ce mécanisme permet aux acteurs du secteur privé, y compris aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, aux opérateurs économiques du secteur informel, aux femmes et aux jeunes entrepreneurs, de mettre en évidence les obstacles qu'ils rencontrent dans le commerce intra-africain, que des référents nationaux formés par la CNUCED s'emploient ensuite à supprimer. Plusieurs obstacles non tarifaires ont ainsi été levés à ce jour. Ce mécanisme a gagné en efficacité grâce au recrutement, au Cameroun et au Tchad, de deux agents locaux d'information commerciale, qui se mettent en rapport avec les opérateurs économiques aux frontières et facilitent le signalement des obstacles non tarifaires. En 2023, la CNUCED et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine et les personnes référentes des communautés économiques nationales et régionales ont coorganisé une série d'ateliers de sensibilisation. Deux ateliers nationaux ont eu lieu : l'un au Cameroun et l'autre au Tchad. Deux ateliers régionaux ont également été organisés : l'un à Lomé, à l'intention des pays situés le long du corridor reliant Abidjan (Côte d'Ivoire) à Lagos (Nigéria) et en collaboration avec la Direction des douanes et de la facilitation du commerce de la Zone de libre-échange continentale africaine ; l'autre au Gabon, à l'intention des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et en collaboration avec la Commission de la Communauté. Axés sur l'utilisation du mécanisme de signalement des obstacles non tarifaires et l'élimination de ces entraves, les ateliers ont été l'occasion de recenser les obstacles non tarifaires et d'autres problèmes relevés par des associations professionnelles du secteur privé et des personnes issues des États et des régions concernés. Des opérateurs économiques ont également fait observer que divers obstacles non tarifaires tenaient aux retards liés aux formalités douanières aux postes-frontières et dans les ports, ainsi qu'aux mesures sanitaires et phytosanitaires.

¹⁷ Botswana, Burundi, Comores, Congo, Eswatini, Gabon, Gambie, Lesotho, Malawi, Namibie, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Togo et Zambie.

¹⁸ Afrique du Sud, Burkina Faso, Nigéria, Sierra Leone et Zimbabwe.

34. **Accords internationaux d'investissement.** La CNUCED fait partie de l'équipe spéciale chargée d'aider le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine dans les négociations concernant le protocole sur l'investissement et l'annexe sur le règlement des différends en matière d'investissement. En mai 2023, elle a proposé des mesures visant à améliorer les dispositions des accords internationaux d'investissement de nouvelle génération relatives au règlement des différends entre investisseurs et États et à d'autres mécanismes de règlement des différends. En janvier 2024, elle a organisé, à l'intention de fonctionnaires de 18 pays d'Afrique, un atelier de renforcement des capacités sur les thèmes suivants : les négociations commerciales, notamment en ce qui concerne la Zone de libre-échange continentale africaine ; les pratiques exemplaires et les tendances récentes en matière d'accords internationaux d'investissement, y compris la dynamique récente en faveur de la facilitation des investissements ; les innovations dans le protocole sur l'investissement, l'annexe sur le règlement des différends et les prochaines étapes de la mise en œuvre.

35. **Promouvoir les chaînes de valeur vertes dans les stratégies nationales de mise en œuvre.** La CNUCED, en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique, a poursuivi l'exécution d'un projet financé par le Gouvernement danois, qui visait à inclure des initiatives vertes dans les stratégies nationales de mise en œuvre de 40 pays d'Afrique, à sélectionner des chaînes de valeur vertes prioritaires aux niveaux national et régional et à recenser les difficultés à surmonter et les chances à saisir pour élargir la production sectorielle dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. À la fin de l'année 2023, 4¹⁹ des 20 pays participants avaient mené à bien les activités du projet. En Afrique du Nord, des projets de stratégies nationales ont été élaborés et des ateliers nationaux seront organisés en 2024 pour les présenter aux parties prenantes. Au Gabon et au Tchad, des experts nationaux achèvent la rédaction de recommandations concernant les stratégies nationales.

36. **Cycle de conférences sur l'Afrique de 2023.** La CNUCED a collaboré avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique de l'ONU, la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'ONU et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine pour préparer et réaliser le Cycle de conférences sur l'Afrique, qui a eu lieu à New York, en mai 2023, sur le thème « Marché et échelle : déverrouiller l'industrialisation grâce au commerce intra-africain ». Elle a établi un document d'orientation et organisé une réunion-débat de haut niveau en ligne sur le thème « Stimuler la facilitation du commerce et repenser les fondements de la diversification des exportations africaines ».

37. **Renforcement des chaînes de valeur et de l'accès au marché dans la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.** Financé par la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et la Banque islamique de développement, ce projet vise à promouvoir le commerce intra-africain et l'intégration régionale dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il est axé sur l'analyse de la valeur ajoutée, de l'accès au marché et des possibilités de coopération régionale dans les chaînes de valeur agroalimentaires, et a vocation à soutenir l'élaboration de projets pouvant être financés, notamment en Gambie, au Sénégal, en Sierra Leone et au Togo. En 2023, la CNUCED a achevé les diagnostics des chaînes de valeur nationales et les consultations avec les institutions publiques et les entreprises exportatrices, et a organisé un atelier régional avec des représentants des secteurs public et privé, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Organisation internationale de normalisation, afin de passer en revue les projets recensés, de partager les enseignements tirés des diagnostics nationaux et de renforcer les capacités des parties prenantes pour promouvoir le développement des chaînes de valeur agroalimentaires et les exportations intra-africaines.

38. **Facilitation de l'investissement.** La CNUCED et l'Union douanière de l'Afrique australe ont mis au point, en collaboration avec tous les États membres de l'Union, un mécanisme de suivi des initiatives de facilitation de l'investissement. À la suite d'un atelier de lancement organisé en ligne en juin 2023, la CNUCED a cartographié l'ensemble des procédures relatives à l'enregistrement des investisseurs et à l'octroi de licences d'investissement dans la région, chaque État membre ayant confirmé l'exactitude des informations collectées dans le cadre d'un processus de vérification. Le mécanisme de suivi

¹⁹ Burkina Faso, Gambie, Sénégal et Togo.

a été officiellement lancé en novembre 2023, à l'occasion d'un atelier régional des parties prenantes ayant permis d'examiner les meilleures pratiques et de recenser les lacunes en matière de facilitation de l'investissement dans la région, de recommander des orientations, de proposer une assistance technique et de délibérer sur les phases suivantes du projet.

39. **Améliorer le transit, le transport et la facilitation du commerce en Afrique de l'Ouest.** Pendant la période considérée, la CNUCED a achevé la mise en œuvre du projet de cadre intégré renforcé, qui visait à resserrer la coopération régionale en matière de transit et de transport dans le cadre de la déclaration quadrilatérale signée par les ministres du commerce et des transports des quatre pays concernés²⁰ et à simplifier les réglementations douanières et frontalières le long des corridors Lomé-Ouagadougou et Cotonou (Bénin)-Niamey. Ce projet a tiré parti de l'Accord sur la facilitation des échanges et du système de guichets uniques pour améliorer la législation, harmoniser les démarches et réduire les coûts opérationnels et logistiques. Une étude sur l'interopérabilité des guichets uniques a été réalisée afin d'encourager l'intégration sous-régionale des pays d'Afrique de l'Ouest. Le projet de cadre intégré renforcé a permis de former les acteurs locaux du transit, du transport et de la facilitation du commerce, et un groupe de travail sur le transit et le transport relevant des comités nationaux de facilitation du commerce des quatre pays concernés poursuivra le travail de coordination.

C. Développement axé sur les populations, notamment les femmes et les jeunes

40. Au cours de la période considérée, la CNUCED a mené une série d'activités visant à soutenir le développement axé sur les populations en Afrique, en attachant une importance particulière aux questions de genre.

41. **Cours en ligne sur le commerce et le genre.** En mars et avril 2023, la CNUCED a dispensé, en coopération avec le Cadre intégré renforcé, un cours en ligne sur le commerce et les questions de genre dans les pays les moins avancés, qui visait à doter les décideurs, les chercheurs et les représentants de la société civile des pays en développement et des pays les moins avancés des outils nécessaires pour analyser l'interaction entre le commerce et le genre et garantir la prise en compte des questions de genre dans les activités d'élaboration de politiques, de recherche et de sensibilisation. En mai et en juin, elle a organisé un cours en ligne sur le commerce et le genre, en mettant l'accent sur le commerce électronique. Selon 89 % des participants, ce cours avait été un moyen « extrêmement efficace ou très efficace » de faire mieux comprendre l'interaction entre le commerce électronique et le genre. Dispensés en anglais et en français, ces deux cours ont bénéficié à 269 parties prenantes de 38 pays d'Afrique²¹. En septembre 2023, la CNUCED a organisé une classe de maître en ligne, en anglais et en français, pour continuer de former 30 parties prenantes de 18 pays d'Afrique²², qui avaient déjà participé à un cours de la CNUCED sur le commerce et le genre, afin qu'elles deviennent des championnes dans ce domaine et prêtent leur appui aux décideurs nationaux chargés de ces questions et de l'autonomisation économique des femmes. Les thèmes suivants ont été abordés : le commerce transfrontière informel à petite échelle ; les mesures non tarifaires, les possibilités qui s'offrent aux entrepreneuses et les problèmes auxquels elles font face ; les services liés à la logistique et la facilitation du commerce ; le commerce électronique et l'autonomisation économique des femmes ; les droits de propriété intellectuelle et l'autonomisation économique des femmes ; l'accès au marché des entrepreneuses en Afrique.

²⁰ Bénin, Burkina Faso, Niger et Togo.

²¹ Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

²² Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Lesotho, Madagascar, Malawi, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Togo et Zambie.

42. **Aide aux commerçantes transfrontières au Mozambique.** Le commerce transfrontière informel à petite échelle, qui représente jusqu'à 40 % du commerce régional, est une caractéristique majeure du paysage économique et social en Afrique. La plupart des commerçants transfrontières sont des femmes (70 à 80 % dans certains pays). Afin de soutenir les commerçantes et les associations transfrontières, la CNUCED et Trade Mark Africa ont coorganisé au Mozambique quatre sessions de formation à l'intention de 113 participants, pour faire mieux connaître les règles commerciales et les procédures douanières et renforcer les compétences entrepreneuriales des commerçantes. Des agents des services frontaliers étaient présents lors des formations, de sorte qu'un dialogue s'est noué entre les commerçants et les autorités. Les participants ont indiqué que les formations leur avaient permis de mieux comprendre leurs droits et leurs obligations, ainsi que les règles commerciales régionales. Ainsi, 78 % d'entre eux ont dit ne pas craindre de franchir les frontières par les voies régulières et 72 % ont déclaré qu'ils seraient en mesure d'officialiser leur entreprise dans les douze mois. En juillet 2023, la CNUCED a organisé un dialogue à Maputo avec le Ministère mozambicain de l'industrie et du commerce et Trade Mark Africa, afin de présenter les principales conclusions de l'étude intitulée *Mozambique's Integration into Regional Value Chains and the Role of Women Small-scale Cross-border Traders* (L'intégration du Mozambique dans les chaînes de valeur régionales et le rôle des petites commerçantes transfrontières) et d'évaluer l'intérêt éventuel de créer un sous-comité chargé du commerce transfrontière informel à petite échelle au sein du comité national de facilitation du commerce.

43. **Renforcer l'autonomie des femmes dans l'économie maritime.** En coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Global Seaweed Coalition, la CNUCED a organisé une rencontre intitulée « Empowering waves: An ocean of opportunities for women in the blue economy » (Quand la mer émancipe : un océan de possibilités pour les femmes dans l'économie bleue) à l'occasion de l'édition 2023 du Forum public de l'Organisation mondiale du commerce. Les débats ont porté sur le rôle des femmes dans trois secteurs clés de l'économie bleue (la pêche, l'aquaculture et la culture des algues marines), sur les disparités fondées sur le genre et les obstacles à l'égalité des sexes, et sur les pratiques exemplaires et les approches innovantes permettant de favoriser davantage la participation des femmes dans ces secteurs. Plusieurs expériences concluantes ont été présentées, notamment une initiative de la République-Unie de Tanzanie en faveur de la participation des femmes aux activités de pêche et d'aquaculture, qui visait à promouvoir la présence de femmes à des postes de direction pour qu'elles soient mieux représentées dans ces secteurs et que des politiques et des pratiques tenant compte des questions de genre y soient adoptées.

44. **Genre et commerce numérique.** La CNUCED, la Mission permanente de l'Italie à Genève et le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce ont coorganisé, pendant la Semaine de l'économie numérique en décembre 2023, une manifestation intitulée « Trade regulations in the digital environment: Is there a gender component? » (Réglementations commerciales dans l'environnement numérique : quelle place pour les questions de genre ?). Les débats portaient notamment sur le fait que diverses mesures, politiques et pratiques en matière de protection du consommateur, de confidentialité des données, d'accès au marché et d'exportation pouvaient créer des possibilités, mais également des difficultés, pour les femmes désireuses de participer au commerce électronique et de profiter de ses avantages, et qu'il était essentiel de tenir compte des incidences des règles du commerce international sur les femmes pour installer des conditions permettant aux entreprises dirigées par des femmes de bénéficier des possibilités offertes par le commerce électronique.

45. **Initiative eTrade for Women.** Cette initiative lancée en 2019 contribue à l'autonomisation des entrepreneuses du numérique. Des classes de maître réunissant 92 participants ont été organisées en Afrique et des communautés régionales d'entrepreneuses du numérique ont été créées.

46. **Collaboration de la CNUCED avec l'Université d'Okayama (Japon).** Dans le cadre de ce programme, des cours de recherche et des formations sont organisés conjointement à l'intention des jeunes femmes scientifiques de pays en développement. Pendant la période considérée, des chercheuses d'Afrique du Sud et de Madagascar ont été sélectionnées pour participer au programme.

47. **Atelier sur la science, la technologie et l'innovation.** La CNUCED a organisé, en partenariat avec la Thaïlande, un atelier axé sur la bioéconomie, l'économie circulaire et l'économie verte au service de solutions durables et de l'autonomisation des chercheuses dans trois pays²³.

D. Intégration dans l'économie mondiale

48. Au cours de la période considérée, la CNUCED a mené une série d'activités visant à soutenir la participation des pays africains à l'économie mondiale.

49. **Évolution des investissements étrangers directs (IED).** Dans l'édition 2023 de sa publication intitulée *World Investment Report: Investing in Sustainable Energy for All* (Rapport sur l'investissement dans le monde : Investir dans l'énergie durable pour tous), la CNUCED a analysé les IED sur le continent et a constaté que les flux d'investissement vers l'Afrique étaient retombés en 2022 à leur niveau de 2019 (45 milliards de dollars), après avoir enregistré un record de 80 milliards de dollars en 2021, et qu'ils représentaient 3,5 % des IED mondiaux. Malgré la diminution des entrées d'IED, l'investissement augmente en Afrique. On a dénombré 766 annonces de projets de création de capacités, soit une hausse de 39 %. Six des 15 principaux mégaprojets d'investissement en nouvelles capacités de production (d'une valeur de plus de 10 milliards de dollars) annoncés en 2022 étaient prévus en Afrique. En revanche, la valeur des opérations internationales de financement de projets en Afrique a diminué de 47 % (74 milliards de dollars, contre 140 milliards de dollars en 2021), malgré une augmentation de 15 % du nombre de projets (157). Les investisseurs européens restent les principaux pourvoyeurs d'IED en Afrique.

50. **Programme d'examen de la politique d'investissement.** La CNUCED a continué de procéder à des évaluations de l'environnement d'investissement et de formuler des recommandations visant à faciliter les investissements nationaux et étrangers et à améliorer les conditions pour les investisseurs nationaux et étrangers. Son examen de la politique d'investissement de l'Union économique et monétaire ouest-africaine a montré que cette région connaissait toujours d'importants problèmes de développement nécessitant des investissements substantiels, en particulier dans les domaines de l'éducation, des infrastructures et de la sécurité, notamment la sécurité alimentaire. Les plans de développement nationaux et les initiatives stratégiques régionales soulignent l'importance de l'investissement et du secteur privé comme leviers de transformation économique. Au cours de la période considérée, la CNUCED a aidé les bénéficiaires du programme à évaluer l'application des recommandations et s'est penchée sur la mise en œuvre des prescriptions issues de l'examen de la politique d'investissement de la Mauritanie, constatant que le Gouvernement avait pris des initiatives pour soutenir le développement du secteur privé en simplifiant la procédure de création d'entreprise, en renforçant le régime de concurrence et en révisant le cadre de politique fiscale. Des travaux analogues sont en cours concernant l'Angola, Cabo Verde et la Gambie. Pendant la période considérée, la Tunisie et les États membres de l'Union douanière d'Afrique australe ont également bénéficié d'examen des politiques d'investissement.

51. **Accords internationaux d'investissement.** En coopération avec le Groupe de la Banque islamique de développement, la CNUCED a organisé, à l'intention de fonctionnaires de 15 pays d'Afrique et de membres de la Banque, un atelier de renforcement des capacités sur les nouveaux modes d'élaboration des politiques d'investissement international en Afrique et les tendances en la matière, afin de répondre aux défis mondiaux, notamment dans le domaine des changements climatiques, de la santé et des interactions avec les mesures fiscales. En décembre 2023, en collaboration avec l'Autorité générale égyptienne pour l'investissement et les zones franches, elle a organisé un atelier de renforcement des capacités sur les nouveaux éléments de réforme des accords internationaux d'investissement, afin de mieux cerner un ensemble de questions, parmi lesquelles les réformes de la politique d'investissement international en Égypte, la facilitation de l'investissement, les changements climatiques, la réforme de la fiscalité mondiale et la régionalisation du droit de l'investissement.

²³ Afrique du Sud, Égypte et République-Unie de Tanzanie.

52. **Petites et moyennes entreprises et IED.** Dans un rapport de 2023 sur l'investissement international des petites et moyennes entreprises, la CNUCED a présenté trois études de cas nationales²⁴, proposé des moyens novateurs de réduire le parti pris en faveur des grandes entreprises multinationales qui caractérisait souvent les politiques d'investissement dans les pays d'origine et les pays de destination, examiné le rôle des petites et moyennes entreprises dans les IED Sud-Sud et intrarégionaux et recommandé des mesures concrètes visant à maximiser les effets des IED des petites et moyennes entreprises sur le développement.

53. **Édition 2023 du Forum mondial de l'investissement.** Le Président du Togo et des ministres de 14 pays d'Afrique²⁵ ont participé au Forum. Lors de sessions consacrées aux réformes visant à promouvoir les investissements en faveur des objectifs de développement durable, des représentants du Gouvernement mauritanien, du Gouvernement togolais et de la région de l'Union économique et monétaire ouest-africaine ont présenté des initiatives de réforme et des possibilités d'investissement et mis en avant des décisions stratégiques et des mesures clés destinées à améliorer le climat des affaires et à accroître la contribution des investissements nationaux et étrangers aux objectifs de développement nationaux et aux objectifs de développement durable. La CNUCED a organisé, en coopération avec le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, une session intitulée « Protocol on investment: Towards a new generation of investment policies in Africa » (Protocole sur l'investissement : vers une nouvelle génération de politiques d'investissement en Afrique). Conformément à la feuille de route du thème de l'Union africaine pour l'année 2023, les parties prenantes réunies à cette occasion se sont penchées sur les caractéristiques innovantes du protocole et ont réfléchi aux prochaines étapes de son application, l'objectif étant de stimuler l'action publique et privée en faveur de l'investissement au service du développement durable en Afrique. Les participants à une manifestation de haut niveau sur la mobilisation de l'investissement institutionnel en Afrique ont examiné les possibilités d'investissement durable pour les investisseurs institutionnels, ainsi que les mesures que les États africains et les institutions financières souveraines et publiques pouvaient prendre pour attirer les investissements internationaux en faveur du développement durable. La CNUCED et le réseau d'investisseurs souverains africains Africa Sovereign Investors Forum ont annoncé un partenariat visant à aider les pays d'Afrique et les fonds souverains à faciliter les investissements institutionnels à long terme en faveur du développement durable sur le continent.

54. **Diplomatie commerciale.** Dans le cadre du programme d'appui à l'Angola (Train for Trade II) mené conjointement avec l'Union européenne, la CNUCED a continué de soutenir le Gouvernement angolais dans les négociations commerciales, l'intégration régionale et les négociations d'accords de partenariat économique avec l'Union européenne. Dans le cadre d'un projet de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, elle a fourni un soutien technique et consultatif au Gouvernement mozambicain pour l'aider à renforcer ses capacités en matière de mesures correctives commerciales et de mesures de sauvegarde.

55. **Renforcement des capacités aux fins des négociations sur le commerce des services.** La CNUCED a contribué au programme de renforcement des capacités en matière de négociations commerciales, organisé par le Gouvernement singapourien à l'intention des responsables du commerce de 11 pays d'Afrique²⁶, en dispensant un cours sur le commerce des services, l'investissement, le commerce électronique et le commerce numérique en janvier 2024. Dans le cadre du programme d'aide à l'Angola (Train for Trade II) mené conjointement avec l'Union européenne, la CNUCED a élaboré et assuré, en novembre-décembre 2023, un cours en ligne sur le commerce des services à l'appui du développement de l'Angola, suivi notamment par des fonctionnaires du Ministère de l'industrie et du commerce. Un webinaire complémentaire a été organisé en décembre 2023

²⁴ Afrique du Sud, Ghana et Maroc.

²⁵ Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Égypte, Gambie, Guinée, Maurice, Mauritanie, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Togo, Zimbabwe.

²⁶ Angola, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Kenya, Maroc, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Seychelles.

pour renforcer les connaissances des fonctionnaires sur les cadres régionaux et multilatéraux régissant le commerce des services et faire mieux connaître le rôle de ce dernier dans le développement économique de l'Angola (27 participants).

56. **Économie créative.** Dans le cadre du programme d'appui à l'Angola (Train for Trade II) mené conjointement avec l'Union européenne, la CNUCED a aidé l'Angola à diversifier sa production et ses exportations, notamment en misant sur de nouveaux domaines porteurs de croissance durable, tels que l'industrie de la création. Elle a dressé un état des lieux du secteur culturel et de l'industrie de la création et organisé, à l'intention des parties prenantes des secteurs public et privé, six formations en ligne sur diverses questions connexes, telles que la gouvernance, la création d'entreprise, la diplomatie culturelle et la stratégie de marque.

57. **Programme Train for Trade.** Ce programme portant sur le commerce électronique, les statistiques commerciales et la gestion portuaire vise à développer les capacités locales et à promouvoir le commerce international et a bénéficié à plus de 1 300 professionnels du commerce de 52 pays d'Afrique. Le volet consacré à la gestion portuaire a permis de renforcer les capacités de plus de 300 opérateurs du commerce de 34 pays d'Afrique, dont environ 30 % de femmes. Il s'est notamment agi de coordonner les activités des réseaux anglophones et francophones du programme de gestion portuaire. En mars 2024, un cours sur le renforcement de la résilience des ports face aux pandémies a été dispensé en anglais, en français et en espagnol. Dans le cadre du volet concernant les statistiques commerciales, des activités de renforcement des capacités sur les statistiques relatives au commerce des marchandises et des services ont été organisées en collaboration avec la Division de statistique de l'ONU et l'Organisation mondiale du commerce, à l'intention de 1 024 professionnels du commerce de 52 pays d'Afrique, dont environ 31 % de femmes. Ce programme bénéficie de la collaboration de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international. Dans le cadre du volet consacré au commerce électronique, des activités de renforcement des capacités sur l'identité numérique au service du commerce et du développement et sur les aspects juridiques du commerce électronique ont été organisées à l'intention de plus de 31 professionnels du commerce de quatre pays d'Afrique, dont environ 64 % de femmes.

58. **Étude sur les transports maritimes : Sur la voie d'une transition verte et juste.** Cette publication phare annuelle comprend une analyse des structures du commerce maritime et des résultats du secteur en Afrique, ainsi qu'un examen critique et une évaluation des changements structurels et cycliques influant sur le commerce maritime, le secteur portuaire et l'industrie du transport maritime, les marchés des frets et les coûts de transport.

59. **Assistance technique en matière de transport et de logistique.** La CNUCED intervient essentiellement dans les domaines du transport maritime, des couloirs de transport et de transit, de la durabilité, du financement et des partenariats public-privé. Elle a mené des activités liées au transport durable de marchandises en Angola et à la mise en place de ports durables et intelligents au Ghana, au Maroc et à Maurice. Un projet sur les cadres de financement nationaux intégrés, financé au titre du Compte pour le développement, prévoit l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités sur les partenariats public-privé dans le secteur des transports au Burkina Faso et en Zambie.

60. **Système douanier automatisé (SYDONIA).** Le programme SYDONIA a vu le jour en Afrique et est utilisé en coopération avec les États membres africains depuis plus de quarante ans. Il vise à réformer, à rationaliser et à automatiser les procédures de dédouanement et permet de faciliter le commerce et d'augmenter les recettes des pays en développement sans littoral, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement du monde entier, dont 39 pays d'Afrique (29 pays parmi les moins avancés, 13 pays en développement sans littoral et 4 petits États insulaires en développement). Grâce au logiciel phare de gestion douanière SYDONIA World, les États membres peuvent dématérialiser les procédures commerciales, accroître leurs recettes douanières et gagner en transparence en réduisant la durée et les coûts de ces procédures et en améliorant les capacités des ressources humaines. Le SYDONIA permet notamment de partager des données d'expérience issues de différents pays et régions, d'établir une coopération Sud-Sud, d'exploiter au maximum les connaissances spécialisées des pays utilisateurs et de bâtir des réseaux de savoirs pour faciliter la poursuite des échanges et de l'assistance.

61. **Flux financiers illicites.** Dans le cadre d'un projet sur la mesure et la réduction des flux financiers illicites, financé au titre du Compte pour le développement, la CNUCED a coopéré avec la Commission économique pour l'Afrique afin de renforcer la capacité du Burkina Faso et du Sénégal à élaborer des politiques fondées sur des données factuelles pour endiguer les flux financiers illicites et renforcer la mobilisation des ressources intérieures, y compris en analysant les politiques fiscales relatives au commerce pour réduire les conditions favorisant ces flux. Elle collabore avec l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives au Burkina Faso pour renforcer les capacités des experts nationaux s'agissant d'élaborer des stratégies de recherche appliquée en vue de mesurer ces flux dans le secteur des industries extractives. En 2023, la CNUCED a organisé trois ateliers sur le commerce et les flux financiers illicites liés aux industries extractives, qui tenaient compte des liens entre l'extraction artisanale de l'or et le financement des activités liées au terrorisme. Entre autres activités de formation et d'assistance technique, elle recense les lacunes du commerce bilatéral méritant une analyse plus poussée, réalise des tests pilotes pour des produits miniers essentiels (or, argent et zinc par exemple), définit les limites inférieures et supérieures des estimateurs en envisageant des scénarios à faible risque et à haut risque et intègre les résultats des méthodes utilisées dans une étude sur l'exploitation minière artisanale au Burkina Faso.

III. Ressources financières consacrées à l'Afrique

62. La CNUCED a consacré 28 % des dépenses extrabudgétaires engagées au titre de projets, soit 15 584 107 dollars en janvier 2024 (chiffre provisoire), à des activités en faveur du développement durable en Afrique. Ce montant a baissé de 8,5 % en valeur absolue par rapport au total des dépenses réalisées pour des projets en Afrique en 2022 (17 028 014 dollars). Depuis 2019, la part des dépenses consacrées à l'Afrique dans le montant total des dépenses engagées par la CNUCED au titre de projets ne cesse de diminuer. Elle est passée de 40,4 % en 2019 à 28,0 % en 2023, soit une baisse de 12,4 points de pourcentage).
